

לכה דודי - יתרז



"Loin du Cœur, Loin des Yeux"

La Tora dit : (Chémot 20, vers.13 et 14) : « **Ne convoite pas la maison de ton prochain, ne convoite pas la femme de ton prochain, son esclave ni sa servante, son taureau ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain.** »

Le dernier commandement est répété deux fois : « Ne convoite pas ne convoite pas. Pour freiner la convoitise la Tora insiste sur ce commandement. En effet la convoitise semble nous dépasser et être au dessus de nos forces. Est-il possible à l'homme, ayant vu un bel objet, attirant par sa forme, une belle femme par son charme, résister à la convoitise !

La convoitise est à l'origine de la faute de la première femme H'ava qui fût tentée par le fruit interdit, comme il est dit : « Béréchit 3-6 : la femme vit que l'arbre était beau, bon à manger, qu'il était séduisant à la vue et précieux pour l'intelligence. »

Depuis la création du monde « un serpent rusé » nous guette : **la tentation**. Il n'est pas facile, pas évident, de surmonter ses instincts. Mais, il s'agit du combat capital entre l'instinct animal et la conscience.

Dans la mitsva du Tsitsit, la Tora nous exhorte ainsi : Bamidbar 15, vers. 39 et 40 : « **Ne vous laissez pas séduire par votre cœur et vos yeux qui vous entraînent à l'infidélité: vous serez saints pour votre D...** » Rachi explique : le cœur et les yeux sont les explorateurs du corps, ils sont les intermédiaires du péché. L'œil voit, le cœur désire et l'homme ne peut résister à la tentation et commet le péché.

Il faut remarquer que le verset débute par l'indication que le cœur est séduit et que l'œil voit : c'est donc parce que le cœur n'est pas convaincu que le regard porté par l'œil peut influencer l'homme.

Un cœur ayant conscience de la gravité des interdits à ne pas commettre l'adultère, ne pas tuer, ne pas voler, ne pas déposer de faux témoignage, saura résister à la tentation de convoiter le bien de son prochain et tout ce qui lui appartient. Le cœur doit reléguer au loin toutes les tentations pour que l'homme ne subisse pas la forte influence instinctive du regard.

La Tora ne dit pas loin des yeux loin du cœur, mais **loin du cœur, loin des yeux**.



RAV MOCHE MERGUI ROCH HAYECHIVA

**Le Roch Hayechiva– Rav Moché MERGUI
Le Roch Collel – Rav Imanouel MERGUI
Les Avrehims du Collel**

**Vous adressent toutes leur gratitude
envers vos efforts exprimés lors du Gala
de la Yechiva Torat H'aïm**

Le Lekha Dodi de cette semaine est
dédié à la mémoire de

**Mr Chalom Mordehaï Ben Hassiba
BENAROCH**

Décédé le 24 Kislev 5767

**CHABAT YITRO
Hadlakat Nérot : 17H13**

**19 Chevat 5768 / 26 Janvier 2008
Sortie de Chabbat : 18H18**

Mais qui est Eliahou HaNavi ?!

Par Yona Ghertman,

Rabbin de Cagnes sur Mer, Collelman

A chaque issue de Shabbat, tous les fidèles se réunissent autour du Rabbin qui s'apprête à faire la Havdala ; tous les membres de la maison se réunissent autour du père de famille, et tous chantent joyeusement en cœur : « *Eliahou HaNavi, Eliahou HaNavi, Eliahou HaNavi, Biméra Yavo Elénou im Machia'h Ben David* ». Traduction : « *Eliahou HaNavi (ter) viendra rapidement vers nous avec le Messie fils de David* ».

Le prophète Eliahou¹ est ainsi ancré dans la tradition comme étant LE prophète qui annoncera la venue du Messie. Des histoires de toutes sortes circulent sur ce fameux personnage, les témoignages de Sages ou de profanes qui auraient bénéficié de son aide sont légions...

... Pourquoi un tel engouement pour ce Prophète ?

Dans le Premier Livre des Rois, Eliahou HaNavi est présenté simplement comme « *Eliahou le Tichbite, un de ceux qui s'étaient établis en Guilad* »². **Rachi** explique qu'il est appelé ainsi car originaire d'une région appelée « *Tochev* ».

Il est donc impossible de déterminer la tribu d'Eliahou en se basant uniquement sur le texte.

Deux sources midrachiques indiquent d'ailleurs deux versions différentes quant à sa provenance. L'une affirme qu'il est de la tribu de Binyamin³. L'autre annonce de manière spectaculaire : « *Eliahou c'est Pin'has* »⁴

Le **Ralbag** (14^{ème} siècle) et **Abrabanel** (15^{ème} siècle), deux commentateurs majeurs de la Bible, démontrent tous deux la véracité de cette dernière affirmation.

Examinons les points principaux de leurs explications :

- Chronologiquement, Eliahou et Pin'has peuvent-ils être la même personne ?

Il est dit à propos de Pin'has qu'Ha-Chem conclut avec lui une « *alliance de paix* »⁵. Et il est précisé dans Malakhi le bénéfice de cette alliance : « *mon alliance avec lui a été un gage de vie et de paix* »⁶. Pin'has a donc bénéficié d'une « vie » supplémentaire, c'est-à-dire d'une durée de vie rallongée. D'autres sources corroborent cette interprétation, puisqu'on retrouve Pin'has vivant, bien des années plus tard, agissant auprès des tribus en tant que conciliateur lorsque des querelles s'élèvent entre elles⁷. Enfin, à l'époque de David, soit près de 400 ans après l'apparition de Pin'has Ben Eléazar dans le Désert, ce dernier est mentionné dans le Livre des Chroniques comme un chef de troupes des Bnéi-Israël⁸ !

D'après l'étude détaillée des différents Livres de la Bible, il n'y aurait donc pas d'objection chronologique à l'affirmation précitée de nos Sages : « *Eliahou c'est Pin'has* ». Etant donné

que Pin'has a bénéficié d'une vie plus longue que la normale grâce à l' « Alliance de Paix » qu'il contracta avec Ha-Chem, il est tout à fait possible qu'il ait vécu jusqu'à l'époque des Rois, époque à laquelle vivait Eliahou.

- Comment Eliahou pourrait-il « revenir d'entre les morts » pour s'adresser à des vivants ?

Le texte du Second livre des Rois témoigne qu'Eliahou n'est pas mort comme les autres hommes. Il n'est pas décédé avant d'être enterré, mais Ha-Chem le fit monter au Ciel dans un tourbillon⁹. Plus tard, alors qu'Eliahou est censé avoir disparu de ce monde, une lettre écrite de sa main parvient au Roi de Juda, Yéoram Ben Yéochafat, pour lui annoncer une calamité consécutive à la mauvaise orientation de son règne¹⁰.

Le Ralbag démontre fermement que cette prédiction -qui se réalisa- ne put être rédigée du vivant d'Eliahou HaNavi, car le Roi Yéoram n'était pas encore sur le Trône. Or, un Prophète ne peut prédire le châtement pour la faute d'une personne avant que celle-ci ne la commette, car cela remettrait en cause un fondement de la Torah : le principe du Libre Arbitre¹¹ !

Par conséquent, il serait faux de dire qu'Eliahou HaNavi « *revient d'entre les morts pour parler aux vivants* », puisqu'il n'est pas vraiment mort¹² !

Mais de quel mérite Eliahou peut-il se prévaloir pour bénéficier de cette situation incroyable ?

Le **Rav Elie Munk**, dans La Voix de La Torah, explique qu'Eliahou -comme Pin'has- a su parfaitement allier son Zèle pour Ha-Chem, qu'il laissa éclater à plusieurs reprises, avec son amour d'Israël¹³. En effet, lorsque les Bnéi-Israël se détournèrent de D.ieu en servant le culte idolâtre de Baal, il n'hésita pas à défier tous les faux-prophètes de cette *Avoda Zara*, puis à les faire exécuter afin d'anéantir définitivement ce mal¹⁴. Mais n'oublions pas que ce zéléteur est le même que celui qui supplia Ha-Chem, quelque temps auparavant, pour qu'il fasse revenir à la vie le fils d'une veuve en détresse...

... « *Et c'est ce rôle qu'Eliahou assumera à la fin des temps comme précurseur du Messie, en rapprochant les cœurs des enfants de ceux de leurs parents.* » (Rav Munk)¹⁵.

¹ Traduction de « Eliahou HaNavi »

² I Melakhim 17, 1

³ Berechit Rabba 71 81b

⁴ Yalkout Paracha Pin'has

⁵ Bamidbar 25, 1

⁶ Malakhi 2, 5 ; voir Radak sur ce verset.

⁷ Explicitement dans Yéochoua 22, puis d'après les commentaires sur le chapitre 21 du Sefer Chofetim ; voir également La Voix de La Torah sur le début de la Parasha Pin'has.

⁸ I Divré Hayamim 9, 20 voir Radak pour les interprétations divergentes de ce verset.

⁹ II Rois 2.

¹⁰ II Divré Hayamim 21, 12.

¹¹ Voir commentaires du Ralbag sur notre passage (I Melakhim 17,1) et sur le passage de Divré HaYamim (op. cit.)

¹² Je retrace juste ici les explications des Richonim, permettant de comprendre le Midrach : « Pin'has c'est Eliahou ». Je ne prétends pas expliquer comment se matérialise Eliahou lorsqu'il s'adresse à des hommes.

¹³ Op. cit.

¹⁴ I Melakhim 18

¹⁵ Le but de cet article est d'apporter quelques connaissances sur Eliahou HaNavi, dont on entend si souvent parler. Les précisions que j'apporte ne sont pas exhaustives, je vous invite à approfondir le sujet, et de lire, en plus des commentaires classiques sur le texte, le commentaire du Rav Munk (cité plus haut), qui vous éclairera, entre autres, sur le rapport entre Eliahou HaNavi et la Circoncision.

« CHABAT, UN CADEAU »
2eme partie - d'après RAV HIRCH zal "Matana Tova"

Le *Chabat* introduit dans la maison juive un nouveau monde dans lequel il n'y a ni tristesse, ni souci, ni angoisse ; dans lequel il n'y a plus aucun souvenir des six jours de travail. Par ses pouvoirs le *Chabat* transforme le monde en Bon, Paix et Sérénité. Les murs de la maison en sont imprégnés et appellent l'homme au *Chabat*, à la *Kédoucha* (sainteté) et à la *Ménouh'a* (repos). Le juif retire le joug du travail de son dos, il se défait de la poussière des jours de la semaine, les fronces de son front se défont, son être revient à son repos et son esprit s'apaise.

C'est le *CHABAT KODECH* d'ISRAËL.

« Six jours tu travailleras et tu effectueras ton travail » - *Dévarim* 5-13, nous indique la Tora. Ces six jours te sont destinés pour que tu t'investisses dans le travail que tu as choisi. Durant six jours tu laboures, tu sèmes, tu élagues, tu cueilles, tu mouds, tu couds, tu construis, tu écris, tu cuisines etc. MAIS ! « Le septième jour est *Chabat* pour l'Éternel ton D'IEU ». En ce jour tu abandonnes ton labour, ton four, ton commerce, ton

compte en banque, ton bureau, ton atelier. AUJOURD'HUI C'EST *CHABAT* POUR D'IEU ! Ce *Chabat* que tous doivent vivre, pas seulement le maître mais même « ton esclave, ta servante, ta bête et le converti ». Tous chômeront, tel que la Tora l'ordonne, et c'est pour cela que « D'IEU a béni le jour de *Chabat* et l'a sanctifié ».

Que ton cœur ne soit pas animé de la pensée suivante : la Tora nous a ordonné le *Chabat* dans les Tables de l'alliance il y a trois mille ans, tout au long de cette durée la face du monde a bien changé, nous incombe-t-il encore aujourd'hui de pratiquer le *Chabat*, avec tant de précision et de vigilance ?

Injure ! Notre Tora divine précise : « Souviens-toi du jour du *Chabat* pour le sanctifier » - sans condition de temps et d'espace. Ce trésor enfoui – le *Chabat*, attribué à Israël pour l'éternité, ne dépend ni d'un temps ni d'un lieu. Il est la fierté de notre peuple, tous ceux qui le pratiquent goûteront de ses délices, son bénéfice sera pour eux bénédiction.



« TEFILA » - d'après Rav J.B. Soloveitchik zal

Au traité *Bérah'ot*, *Rachi* nous informe une nouvelle idée concernant la prière : il faut précéder la prière par une étude.

Le *Bet Hamikdash* est reconnu comme étant un lieu de prière – *makom téfila*, ainsi le verset dit « ma bâtisse est appelée "maison de prière" », comme il en ressort explicitement de la prière de *Chlomo* au moment où il construit le Temple.

Le sens s'explique ainsi : au Temple, la présence divine règne, et, au moment de la prière l'homme doit se dresser devant D'IEU. Le *Ramban* explique que « *Kaïn* sortit de devant D'IEU » exprime la sanction qu'il reçut – de ne plus pouvoir adresser à D'IEU ni sacrifice ni prière, puisque ces deux choses nécessitent d'être devant D'IEU.

Nos Sages nous ont enseigné que depuis que le Temple est détruit, D'IEU ne réside uniquement dans « les quatre coudées de *halah'a* ». C'est-à-dire que le rayonnement divin réside uniquement dans un endroit où des gens s'investissent à l'étude de la Tora.

D'après ce discours on comprend mieux pourquoi il faut précéder l'étude à la *Téfila*, effectivement l'étude crée l'espace où D'IEU se trouve chose inévitablement nécessaire pour prier.



Messieurs, tous les matins, après avoir accompagné les enfants à l'école, avant de se rendre au bureau, une étude sur le traité *Sotta* (niveau débutant) de 9h00 à 9h45 – sinon les cours du soir à partir de 21h00 !!!

Mesdames, tous les lundis à 14h30
cours sur "la reconnaissance et l'ingratitude" !!!

L'idiote !

Le yetser harâ est très intelligent

(nb : pour trouver des astuces et entraîner l'homme à fauter tout en lui faisant croire qu'il n'est pas en faute)

Pourquoi dès lors les prophètes l'ont nommé késsil – sot ?

Parce qu'il ne traite qu'avec des sots

(nb : l'homme surpris – inconsciemment - de l'intelligence du yetser harâ il en reste hébété. Le yetser harâ est alors très bête puisqu'il ne fait affaire qu'avec eux !

D'après cela le yetser harâ nous livre un grand message : ne pas mettre son intelligence au profit de sa bêtise !!!)

D'après Rav Leibel Eiyguer zal

Message !!!

Vos doigts et vos yeux caressent le 322em numéro du « Lekha Dodi »

Le premier a vu le jour « Parachat Yitro 5760 »

Voilà 8 années pleines que j'œuvre avec l'aide

- D'Hakadoch Barouh' Hlou*
- De mon père Rav Maché Merqui*
 - D'une équipe dévouée*
 - De quelques donateurs*

Pour la réalisation d'un "feuillet" hebdomadaire diffusant paroles de Tora et réflexion !

Vous pouvez devenir partenaire officiel, actif et privilégié de notre journal en envoyant

vos dons (entre 1 et 1000 euro !) et vos articles au

C. E. J. 31 ave. H. Barbusse 06100 Nice / ravmerqui@cejnice.com

Fasse Hakadoch Barouh' Hlou que tous ceux qui soutiennent la Tora

Saient eux-mêmes soutenus par la Tora

Partenariat avec le Lekha Dodi

Nom..... Prénom..... (Précisez si vous voulez une inscription nominative dans le Lekha Dodi)

Adresse..... N° de téléphone.Email.....

Ci – joint mon don deEuro

Pour la Bérah'a, la santé, la réussite de

L'Amour

D'après Rav Ringer zal

« Tu aimeras ton D'IEU de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton pouvoir »

Certaines personnes pensent qu'elles ont le droit, dès que quelque chose ne marche pas, de craquer et de se considérer comme exemptes de tout.

On peut se motiver à la bonne humeur, à la joie. Cela irait dans le sens de l' « amour » - *ahava*.

Si on passe sa journée à râler, cela signifie que je ne crois pas très fort en D'IEU. Même si les raisons de notre mécontentement sont valables, est-ce que cela nous permet de nous lamenter ? On a une âme divine. Si D'IEU est là, c'est que la vie est belle. Notre âme

divine est enchevêtrée dans notre âme "animale" qui n'est contente que lorsque la maison est propre, et que la vie est comme il faut. Mais cette joie n'est pas intéressante. Notre bonne humeur doit être voulue, parce qu'on croit et aime D'IEU. Notre âme divine est très puissante mais il faut y croire pour la laisser s'exprimer.

Dans le premier paragraphe du *Chémâ*, on ne parle pas de Tora.

Est-ce que le fait d'étudier la Tora et de la pratiquer serait placé au deuxième rang dans la hiérarchie ? C'est un cheminement.

Serons-nous capables de la transmettre à nos enfants ? Ceux qui n'ont pas toujours été religieux et qui ont abouti à cette vérité, ont perçu l' « amour ». Pourront-ils pourtant la transmettre à leurs

enfants ? Ne leur transmettront-ils pas plutôt de la religiosité ?

On ne peut transmettre que si on est arrivé au stade de pratiquer. C'est parce qu'on cherchait, qu'on était dans une impasse, il y a eu une réponse. C'est le sens de la vie et une fois qu'on l'a compris, on pratique.

Il faudrait avoir soi même cet « amour », très fort. Il ne faut pas que ce soit une théorie mais un engagement journalier. Ensuite, la Tora qu'on pratique, qu'on étudie doit être l'expression de cet « amour ». Elle pourra alors se communiquer.

Mais si c'est du passé, et que dans la vie courante, il ne passe que de la religiosité, la transmission sera difficile.

La Yéchiva du C.E.J. et ses sites !!!

Site réel : 31 ave H. Barbusse 06100 Nice
Collel

Bet hamidrach ouvert du matin au soir
Cours pour hommes – débutants et avancés : daf hayomi, iyoun, békioute, halah'a
Dames : halah'a et pensée juive
Enfants : talmoud tora et h'eder

Site virtuel www.cejnice.com

le lekha dodi on line

cours audio

cours vidéo

émissions radio (rcn 89.3)

le rav vous répond ravmergui@cejnice.com

**'Vous voulez dédier la récitation du kadich ou une étude à la mémoire d'un proche
ou d'un ami
contactez nous" 06.10.11.43.02 / 06.16.07.23.74**

Rava, au traité *Moëd Katan* 28a affirme que « la vie, les enfants et la subsistance matérielle ne dépendent pas du *zéh'oute* (mérite de l'homme) mais du *mazal* ». *Tossfot* s'interroge : voilà que cette opinion de *Rava* contredit l'assertion de nos Sages qu'il n'y a pas de *mazal* pour Israël ? Nous constatons de la question de *Tossfot* que selon eux le principe annonçant qu'il n'y a pas de *mazal* pour Israël veut dire : les événements de l'homme ne sont pas fixés par l'influence du *mazal* ; par conséquent *Rava*, parlant des événements de l'homme – la vie, les enfants et la subsistance matérielle – contredit ce principe.

Le *Ran*, au nom de *Yech Omrim*, répond : « le *zéh'oute* ne retire pas toute la fonction du *mazal*, il le protège partiellement. Ceci est dit selon l'opinion qu'il y a un *mazal* pour Israël et *Rava* suit cette opinion ; cependant nous concluons selon la *halah'a* qu'il n'y a pas de *mazal* pour Israël ». Selon cette thèse la discussion de savoir s'il y a un *mazal* pour Israël ou pas s'explique simplement, à savoir : celui qui dit qu'il y a un *mazal* pense que les événements surgissant à l'homme sont fixés par l'influence de l'énergie des astres, *Rava* suit cette opinion. Sur cela le *Ran* vient à préciser que les mérites de l'homme peuvent intervenir et secourir l'homme, partiellement et non totalement, du mauvais sort qui lui est réservé par les astres. Et, celui qui dit qu'il n'y a pas de *mazal* pense que les événements

de l'homme d'Israël ne sont absolument pas soumis aux astres, comme il en est chez les nations. Par conséquent, pour ce deuxième avis, la vie, les enfants et la *parnassa* ne sont absolument pas soumis aux astres mais tout dépend des mérites de l'homme. Telle est la *halah'a*.

A leur interrogation *Tossfot* répondent : « Parfois le *mazal* change par le mérite de l'homme, parfois il ne change pas. Si l'homme est animé d'un grand mérite alors le *mazal* change (il sera expliqué dans les prochains articles, si D'IEU veut, qu'est-ce qu'un grand mérite pouvant changer le *mazal* ?). Toutefois il n'est pas fréquent de voir le *mazal* changer ». L'opinion des *Tossfot* est de supposer que tout le monde est d'accord que les événements de l'homme dépendent des astres, le débat se situe au niveau du mérite – le mérite peut-il changer le *mazal* ? Le *Ran* explique « qu'il est évident de penser que le mérite peut intervenir sur le *mazal*, si on ne dit pas ainsi les recommandations de la Tora seraient caduques ! ». Selon cette thèse tout le monde est d'accord que les astres ont une influence directe sur les événements de l'homme, la discussion se trouve au niveau du grand mérite – peut-il changer le *mazal* ou non ?

On peut trouver un appui à l'opinion des *Tossfot* à partir d'un enseignement de *RAV* cité au traité *Chabat 156a* : « D'IEU a dit à *Avraham* de sortir de son astre puisqu'il n'y a pas de *mazal* pour

Israël ». *Avraham*, notre Père, a vu que selon son *mazal* il ne pouvait pas avoir d'enfant. D'IEU ne lui dit pas : « sors de ton *mazal* parce que tu n'as pas de *mazal* », il lui dit plutôt : « ton sort est fixé par le *mazal*, toutefois on peut changer ce *mazal* ».

Le Talmud poursuit : « *Chemouël* (maître du Talmud) pense également qu'il n'y a pas de *mazal* pour Israël. Un jour *Chmouël* et *Ablath* (savant et astrologue non juif) étaient assis. Devant eux des gens traversaient le fleuve. *Ablath* affirma qu'untel ne reviendrait pas vivant de la traversée, il sera piqué mortellement par un serpent. *Chemouël* lui dit : il n'y a pas de *mazal* pour Israël, cet homme reviendra sain et sauve – **le mérite de la Téfila le protégera** (*Rachi*). La chose se passa tel que *Chemouël* l'avait prédit – l'homme revint vivant. *Ablath* pris le sac de cet homme et y trouva un serpent coupé en deux. *Chemouël* interrogea l'homme. Ce dernier expliqua qu'il était dévoué au besoin d'autrui. *Chemouël* conclut : **par le biais de la mitsva de la Tsédaka tu as été secouru de la mort !** ». Selon cet avis le sort est fixé, comme l'avait dit l'astrologue, mais Israël n'étant pas soumis au *mazal* peut changer son *mazal* par une *mitsva* telle la *Tsédaka*.

Le Talmud rapporte d'autres faits prouvant que le *mazal* n'a pas de prise sur Israël – comme nous l'avons dit c'est à dire qu'Israël à le pouvoir de changer son *mazal*.



« Une fois le gouvernement romain décréta que le peuple juif ne pourrait plus s'adonner à l'étude de la Tora. Pappus ben Yéhouda vint et trouva *Rabi Akiva* alors qu'il réunissait des assemblées en public et s'adonnait avec elles à l'étude de la Tora. Pappus dit à *Rabi Akiva* : Akiva n'as-tu pas peur du gouvernement ? *Rabi Akiva* lui répondit : je vais te conter une parabole qui expliquera ma façon d'agir : à quoi cette situation peut-elle être comparée ? A un renard qui marchait le long d'une rivière et vit des poissons qui formaient des groupes ici et là, comme s'ils fuyaient quelque chose, il leur dit : à cause de quoi fuyez vous ? Ils

lui dirent : nous fuyons loin des filets que les humains amènent pour nous attraper. Le renard dit alors aux poissons : désirez vous monter sur la rive où vous serez à l'abri des filets, et nous y demeurerons ensemble, moi et vous. Les poissons lui dirent : tu n'es pas rusé mais insensé, si dans le contexte qui assure notre vie nous avons peur, dans le contexte qui provoquera notre mort, ne devrions-nous pas à fortiori, avoir peur ? C'est ainsi que la situation se présente à nous, poursuit *Rabi Akiva* si maintenant, alors que nous sommes assis et nous adonnons à l'étude de la Tora, à propos de laquelle il est écrit « **car elle est ta vie et la longueur de tes jours** », nous faisons face néanmoins à un pareil danger, si nous allons nous exempter de la Tora nous nous mettrions encore plus en danger ». Cette histoire est contée au traité *Bérah'ot* 61b.

Elle contient de nombreux messages, je pensais qu'il était opportun de la partager avec vous en cette *parachat Yitro*, dans laquelle nous traitons du don de la Tora, reçue par le peuple juif au mont Sinaï. Cette histoire nous permettra de réviser notre rapport avec la Tora. Par exemple de se poser la question : jusqu'où serions-nous prêts de prendre des risques pour la préserver ? La situation qu'a vécue la génération de *Rabi Akiva* touchait la vie, puisque le décret des romains disait que « toute personne d'Israël s'adonnant à l'étude de la Tora serait mise à mort ». *Rabi Akiva* emplit d'un amour inconditionnel pour D'IEU et sa Tora n'avait pas d'ambiguïté : aucun prétexte – aussi grave soit-il – ne peut nous exempter de l'étude et de la pratique de la Tora. En relisant la fin du passage talmudique contant cette histoire on sera largement impressionné du choix de *Rabi Akiva* (il se fera tuer sauvagement par les romains – lire la suite au traité *Bérah'ot*). *Rabi Akiva* argumente son choix : la Tora est appelée « notre vie et la longueur de nos jours ». Cette phrase que nous citons tous les soirs, dans les bénédictions qui précèdent le *Chémâ*, a pour but de nous rappeler l'enjeu de l'étude de la Tora. « L'étude !, à quoi ça sert ! », peut-on entendre ici et là. Et pourtant, l'étude c'est la vie au présent, et la longueur de nos jours au futur. Ne pas étudier la Tora c'est refuser la vie. Tout aussi paradoxale que cela puisse paraître : si étudier la Tora c'est synonyme de vivre il faut donc accepter de mourir pour elle. « Même si on vient à t'ôter la vie, ne lâche pas la Tora », dit encore *Rabi Akiva*. C'est en ces termes que *Rambam* s'exprime (*Hil'hot Talmoud Tora 1-10*): « Jusqu'à quand l'homme est tenu d'étudier la Tora ? » - c'est-à-dire : quelle est la limite de l'étude de la Tora ? L'homme moderne qui vit dans le "je n'ai pas le temps" sera quelque peu surpris de la question, mais il sera, sans aucun doute encore plus stupéfait de la réponse que propose Maimonide. Il répond : « Jusqu'au jour de sa mort ! ». L'étude de la Tora n'est pas limitée par le temps, elle surpasse le temps. L'étude de la Tora doit accompagner l'homme jusqu'au jour de sa mort, parce que étudier c'est vivre, l'étude c'est la vie, c'est l'oxygène du juif. Se poser la question jusqu'à quand dois-je étudier ? Reviendrait à dire : jusqu'à quand je dois vivre ?

La Tora que nous avons reçu au mont Sinaï est la condition de notre vie. Mais, laissons les situations extrêmes telle celle de *Rabi Akiva*. Essayons de ramener les choses à soi au quotidien – combien d'effort, d'investissement sommes nous prêts à témoigner pour la Tora, pour l'étude, pour la pratique. Devant un plat qu'on aime, une femme qu'on désire, une activité professionnelle, c'est au quotidien qu'on est confronté (en diaspora comme en Erets Israël !) au choix qu'on doit effectuer entre la Tora et ces situations. L'exil, l'assimilation, les pogroms ne nous facilitent pas la tâche. **Vivre c'est choisir. Non, vivre c'est effectuer le bon choix.** Merci *Rabi Akiva*, maître de toujours, de nous avoir ouvert les yeux sur ce que veut dire être juif ! Le modernisme – oui, mais sans faillir à la Tora. La Tora pour toujours – comme la vie qui est pour toujours. Aujourd'hui où on parle de modification génétique de la vie on se croit autorisé de parler de changement radicaux de la Tora. La génétique a découvert quelque chose de génial : le clonage. Le clonage est une doublure du sujet, doublons également la Tora : la Tora Orale et la Tora écrite. On cherche des moyens pour remédier à la vieillesse (comme si c'était une maladie) trouvons des moyens pour que la Tora ne vieillisse pas, ne meurt pas...